



Ecole 24

Supplément n°1 au BULLETIN n°3 - 3ème trimestre 2016 - août - SNUipp-FSU24



Action APC
3 Pages centrales

Disposé de timbrage MARSAC / Isle



Déposé le 30 août 2016

Edito



Les vacances terminées, reposantes et méritées, le moment de la rentrée constitue l'événement majeur pour des millions de citoyens... enfants, enseignants, parents...

Rentrée sous haute sécurité !!! Tel est le message ministériel... Si les enseignants que nous sommes ne fuyons pas nos responsabilités, nous ne pouvons porter seuls et sans accompagnement cette charge qui incombe aussi aux collectivités... N'oublions pas notre mission essentielle qui est celle d'enseigner, d'éduquer, d'éclairer nos élèves pour former des citoyens libres dans une école émancipatrice !

Ne laissons pas les groupes terroristes, sans visage fixe, semer l'horreur et contribuer à leur tour à déstabiliser le contrat social. Durant ces vacances, à l'instar de l'horreur terroriste, la dégradation du climat social n'a pas pris de congés. A quelques mois de l'élection présidentielle, l'agitation et la surenchère des politiques ne rassurent pas, bien au contraire. Le mouvement syndical et citoyen doit faire entendre sa voix, exposer une autre vision de la société, plus juste et plus humaine.

Dans les écoles, les nouveautés sont nombreuses : nouveaux programmes, évaluations en maternelle, nouveaux livrets, parcours d'éducation, langues vivantes au CP... Pour autant, la formation initiale piétine et la formation continue est quasi inexistante, de nombreuses classes sont surchargées avec des RASED décimés sous Sarkozy et non restaurés sous Hollande...

Certes, les enseignants du premier degré ont gagné l'ISAE (pas tous hélas...) mais la faible augmentation du point d'indice ne permet pas le rattrapage de la perte salariale des 15 dernières années qui ne sera pas non plus réglé par le protocole carrières et rémunérations...

Bref, nous devons plus que jamais, ensemble et dans l'unité, faire valoir nos idées, notre projet de transformation sociale, pour l'école. Au SNUipp-FSU, nous continuerons à porter ces valeurs, avec vous, forts de nos convictions communes et de nos différences... Se syndiquer à la rentrée est déjà un premier acte militant...

pages	SOMMAIRE
1	Édito
2	Loi Travail * Emplois aidés * ISAE
3	Bulletin de syndicalisation
4	Syndicalisation * PPCR
5 à 7	Spécial APC
8	Rythmes scolaires Travailler autrement PMQC
9 à 10	Ce qui change à la rentrée
11	Organigramme section
12	Agenda * Ris * A retenir

Bonne rentrée à toutes et à tous.

Vincent Perducat et Alain Chabrilangeas

Loi Travail, on continue...

Déclaration commune intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salarié-es et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet. Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers jours, notamment le 5 juillet, ont réuni plusieurs dizaines de milliers de participantes.

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certain-es d'y participer. Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement. Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire.

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es à adresser une carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée !

Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salarié-es, privé-es d'emploi, étudiant-es, lycéen-es, retraité-es pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Elles se retrouveront pour faire le point le 31 août



Jeudi 15 septembre
Mobilisations
pour le retrait de la loi travail

Modalités à retrouver sur le site

<http://24.snuipp.fr>

Circulaire DGEFP sur les emplois aidés (rentrée 2016)



La circulaire de juin 2016 acte la baisse de 11 200 contrats CUI-CAE suite à la création de 6000 postes d'AESH. La ventilation académique n'est pas encore précisée : "La répartition régionale du contingent de 67 800 contrats dédiés

aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) sera communiquée prochainement compte tenu du plan de pérennisation des auxiliaires de vie scolaire en contrats d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH). Ce plan de pérennisation, annoncé à l'occasion de la Conférence nationale du handicap du 19 mai 2016, devrait être conduit sur 5 ans, avec la transformation progressive de 56 000 contrats aidés, à raison de 11 200 CAE par an. Il doit être l'occasion, pour les personnes exerçant dans le cadre d'un contrat aidé, d'être recrutées durablement dans ce nouveau cadre, compte tenu de l'expérience acquise et des compétences développées au cours du contrat aidé."

La circulaire met également l'accent sur le recrutement de chômeurs de longue durée ou de très longue durée : "La mobilisation doit rester ciblée sur les personnes les plus éloignées du marché du travail : il s'agit de soutenir plus particulièrement les embauches de demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, de bénéficiaires de minima sociaux, de personnes reconnues travailleurs handicapés, de demandeurs d'emploi seniors, de jeunes peu ou pas qualifiés, ainsi que les publics habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville."

Enfin elle préconise un "développement de l'emploi des personnes handicapées dans le cadre des contrats aidés".

+ sur le site : la circulaire

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article2505>



L'ISAE où en est-on ?

L'ISAE passe à cette rentrée de 400 à 1200 € annuels brut et sera dorénavant versée chaque mois (86,19 € net) aux enseignants du 1^{er} degré. Cette augmentation de 800 € annuels permet une première reconnaissance de leur investissement professionnel et de réduire l'écart de rémunération avec les enseignants du second degré. Une mesure de justice attendue par les enseignants du premier degré. Pour aligner les salaires de l'ensemble des enseignant-es, il faudra ensuite doubler ce montant pour toutes et tous et l'obtenir sous forme indiciaire.

La création de l'ISAE et son augmentation sont le fruit de campagnes syndicales fortement reprises par les enseignants.

Pour autant, des enseignants du premier degré sont encore exclus de cette revalorisation salariale (ULIS second degré, SEGPA, EREA, pénitentiaire, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, PEMF qui n'en perçoivent pas l'intégralité...).

Le SNUipp-FSU continue d'exiger que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles qui en sont exclus, et qu'elle soit totalement intégrée au traitement indiciaire, pour être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

La syndicalisation

• Combien me coûte réellement ma cotisation syndicale ?

La cotisation est annuelle et par année scolaire. Elle est calculée en fonction de l'indice ou échelon auquel vous êtes.

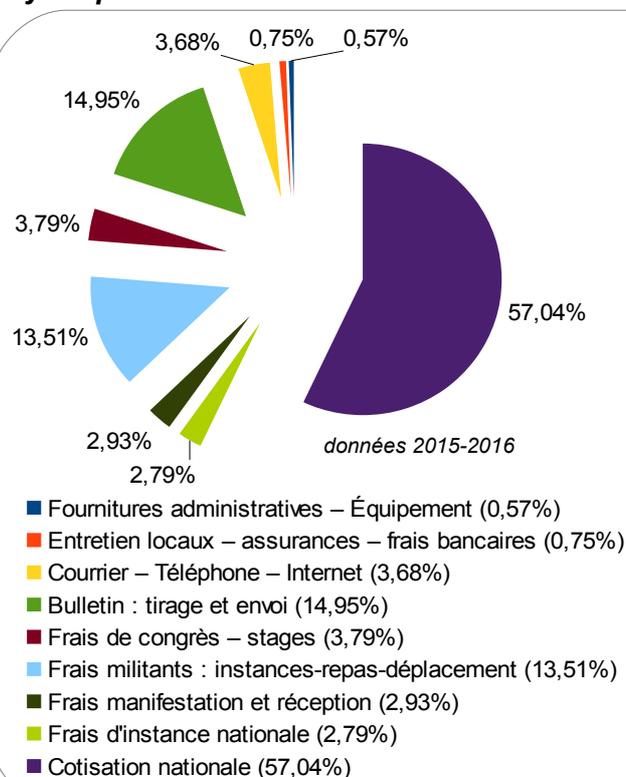
Au niveau fiscal, 66% de la cotisation est défalquée des impôts

- sous forme de déduction fiscale si vous êtes imposable
- sous forme de crédit d'impôt si vous êtes non imposable (dans ce cas le service des impôts vous rembourse)

Votre cotisation ne coûte en réalité qu'un tiers de la somme que vous versez. La force du SNUipp - FSU24 dépend directement de ses adhérents et donc du nombre de ses syndiqués.

• Pour mon métier, pour moi, pour l'école, se syndiquer, c'est utile ! En versant ma cotisation syndicale, j'adhère pour :

- construire un outil commun : le SNUipp-FSU24,
- être informé, rompre mon isolement, élaborer et défendre les revendications des personnels, promouvoir, défendre et transformer l'école,
- contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- développer le service public laïque d'éducation,
- maintenir l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique dans une fédération renouée, la FSU (Fédération Syndicale Unitaire),
- défendre des valeurs de solidarité et d'égalité



• A quoi a servi ma cotisation en 2015-2016 ?

- En 2015-2016, sur chaque adhésion, la section SNUipp de Dordogne a reversé 77 € à la trésorerie nationale (78,50€ pour 2016-2017), ce qui représente 57% des dépenses. Cette dernière peut ainsi financer ses activités : fonctionnement, actions, presse...
- En adhérant au SNUipp-24 vous adhérez dans le même temps au SNUipp et à la FSU (et pour les retraités à la FGR-FP):
- Au niveau départemental, vous pouvez retrouver dans le diagramme ci contre nos principaux postes de dépense :



PPCR : quoi de neuf cette année ?

L'application du protocole d'accord PPCR "Parcours professionnels, carrières rémunérations" aux carrières enseignantes va revaloriser les grilles de salaire par étapes de 2017 à 2020. Cela va également modifier le rythme de déroulement des carrières, en instaurant un rythme presque unique, et garantir une automaticité de passage à la hors classe, après un certain nombre d'années passées dans le 11e échelon de la classe normale. Enfin, il est prévu la création d'un 3e grade, auquel le SNUipp-FSU est opposé.

Le PPCR va se matérialiser sur les carrières enseignantes, au 1er janvier 2017, par une première revalorisation de 6 à 11 points des grilles de salaire. Celle-ci comprend un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Cela se matérialisera par une hausse de 4 points d'indice, compensée par l'apparition d'une ligne de retenue sur la feuille de paye intitulée « transfert prime-points ».

Il faudra attendre septembre 2017 pour la mise en place d'un rythme presque unique d'avancement, hormis pour les échelons 6 et 8 où la durée d'échelon sera raccourcie pour 30% des enseignants, et le reclassement, éventuel, dans les nouveaux échelons.

La classe exceptionnelle, elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisi-es » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession.

GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

Du temps pour mieux travailler

Ce sont plus de 37 000 collègues qui ont signé la pétition pour la fin des APC, exiger une réelle formation continue, une diminution du nombre d'élèves par classe et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté.

Dès cette rentrée, on continue. Agissons ensemble pour obtenir l'ouverture de discussions au ministère sur une redéfinition de notre temps de travail et affichons notre engagement à ne plus mettre en place les APC pour nous réapproprier du temps pour notre métier

Et maintenant du temps !

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants (voir page 6).

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps. La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournables le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

Les obligations réglementaires de service : une occasion manquée

En juin dernier, lors d'un Comité technique ministériel (CTM), le ministère a présenté un nouveau décret sur les obligations de service des enseignants du primaire avec un seul objectif : intégrer dans le contenu des 108 heures annuelles les APC, qui n'apparaissaient jusqu'alors que dans la circulaire d'application du 4 février 2013. Le ministère s'est donc limité à une simple mise en conformité réglementaire. Nous avons, pour notre part, une toute autre ambition pour les enseignants : récupérer du temps, gagner en autonomie pédagogique et voir reconnaître un certain nombre de missions.

Nous avons donc proposé la suppression des 36 heures d'APC comme première étape. Le ministère, bien que reconnaissant la charge de travail des enseignants, a refusé de retenir cette proposition malgré un accord majoritaire des organisations syndicales. Une occasion manquée pour faire évoluer notre métier. En conséquence, le SNUipp-FSU, comme FO et la CGT, a voté contre ce décret, l'UNSA et le SGEN votant pour.

Dès la rentrée, montrons que nous sommes nombreux à nous engager pour la fin des apc.

ÉTAPE
1

— UNE ALERTE AU MINISTRE —

Nous vous invitons à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC. Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements. C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message. Le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour lui expliquer notre exigence et notre campagne.



AUX CÔTÉS DU SNUIPP-FSU ET AVEC MES COLLÈGUES:

Je m'engage, nous nous engageons, pour la suppression des APC

- ☛ Pour récupérer du temps et gagner en autonomie pédagogique
- ☛ Parce que nous avons besoin de temps pour assurer toutes les missions liées à un métier toujours plus complexe
- ☛ Parce que notre charge de travail est trop lourde
- ☛ Parce que ce dispositif est inefficace pour aider les élèves en difficulté

Pour faire réussir tous les élèves, il faut :

- ☛ baisser les effectifs des classes ;
- ☛ développer les RASED ;
- ☛ revenir à une véritable formation initiale et continue de qualité pour les personnels ;
- ☛ améliorer nos conditions de travail, d'enseignement et d'apprentissage pour permettre la réussite de tous.

ÉTAPE
2

— À 35 000 ENGAGEMENTS, — « ON NE FAIT PLUS LES APC »

partir de 35 000 engagements, nous informerons la ministre : nous mettrons ensemble en action la suppression des APC.

Les modalités de remontée des engagements seront précisées ultérieurement sur notre site et dans notre lettre hebdomadaire.

C'est pourquoi, nous ne prendrons désormais plus d'élèves en charge dans le cadre du temps imparti aux APC qui ne permettent pas de répondre à ces objectifs et dont l'utilité en terme de réussite scolaire n'a pas été démontrée.

Les APC introduites en 2013 sont le prolongement direct de l'aide personnalisée mise en place en 2008 par le ministre Xavier Darcos, et qui avait servi de prétexte pour supprimer plus de 5 000 postes de RASED.

Poursuivant plusieurs objectifs (aide à la difficulté scolaire, aide au travail personnel, travail en lien avec le projet d'école), ces APC constituent une sorte d'OVNI dont le sens pédagogique et l'intérêt pour les élèves sont loin d'être évidents.

Essayons d'y voir plus clair en décryptant quelques affirmations communément employées au sujet des APC.

- **Les APC sont indispensables aux élèves.**

Si tel était le cas, comment expliquer que certains en sont privés ?

En effet, tous les élèves ne sont pas logés à la même enseigne. Les APC sont facultatives et les parents peuvent donc s'y opposer, ce qui n'est pas le cas pour les aides dispensées sur le temps scolaire par les enseignants. D'autres élèves, parce que leurs enseignants sont partiellement ou totalement exemptés de la mise en œuvre des APC ne sont pas concernés.

- **Les APC aident les élèves en difficultés.**

Aucune étude ne le confirme.

Celles qui ont analysé l'aide personnalisée qui pourtant ciblait exclusivement cette dimension, sont très critiques. Une recherche universitaire de 2012 montrait que l'aide s'appuyant sur une reproduction des pratiques ne montrait pas son efficacité. En 2013, l'Inspection générale a souligné le danger d'externaliser l'aide, ce qui revient à écarter ces élèves des enjeux d'apprentissage de la classe. On peut certes apprécier d'avoir quelques heures dans l'année un petit groupe d'élèves. Mais les pistes les plus prometteuses résident dans des pédagogies adaptées et différenciées en lien continu avec la classe. Cela nécessite prioritairement une baisse des effectifs ou le développement du « plus de maîtres que de classes ».

- **Les élèves ont besoin de journées d'enseignement moins longues.**

Mais alors pourquoi certains élèves, souvent les plus en difficultés, ont-ils des journées rallongées avec les APC ?

Depuis la réforme des rythmes, les élèves naviguent parfois dans la confusion entre APC et temps d'activité périscolaire (TAP). Au final, la journée d'un élève n'est

pas plus courte qu'avant. Il aurait été plus simple d'abandonner ces 36 heures annuelles d'APC, permettant ainsi aux enseignants des écoles de travailler différemment et de se rapprocher du temps d'enseignement de leurs collègues du second degré, ou encore de leurs homologues européens (voir page 7).

- **Sans les APC, la difficulté scolaire lourde va progresser.**

Si les enseignants sont capables, pour surmonter des difficultés passagères de leurs élèves, de mettre en œuvre de la différenciation au sein de leur classe, ils ne sont pas formés et peu préparés pour agir sur des difficultés plus lourdes.

Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) avaient été mis en place pour analyser et remédier à ces difficultés d'apprentissage. Or, aujourd'hui, le manque d'enseignants au sein de ces réseaux ne permet pas de répondre à toutes les demandes des écoles. La formation continue, par ailleurs, est exsangue.

- **Supprimer les APC susciterait incompréhension et inquiétude des parents.**

Qui peut croire que ces 36 heures annuelles vont résoudre le grand défi de l'échec scolaire ? Tout ne se règle pas en une petite heure par semaine après l'école. Par contre, le temps de classe propose un temps d'action pédagogique plus long et plus efficace. Des réseaux d'aides spécialisées, des classes moins chargées, un temps d'enseignement diminué pour des enseignants alors plus disponibles pour le travail en équipe et la relation aux parents, une réelle formation continue, ce sont ces moyens et ces ressources qu'il faut mettre en œuvre si on veut réellement améliorer l'école.

Qu'en pensent les enseignants ?

81 % des enseignants des écoles se déclarent insatisfaits des activités pédagogiques complémentaires (APC).

C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée en janvier 2016 pour le SNUipp-FSU par l'institut Harris Interactive. Ce regard très critique est encore plus élevé chez les enseignants de maternelle (83%), ceux qui exercent en REP (83%) et chez les plus expérimentés (84%)

- **En détail :**

- Pour 86 % des enseignants, les APC sont trop fatigantes pour les élèves en difficulté.
- Pour plus de 8 enseignants sur 10, la gestion de ces AP représente un surcroît de travail important.
- 88 % pensent qu'il existe de meilleures solutions pour aider les élèves en difficulté.
- Enfin, ils sont 72 % à estimer qu'ils ne sont pas suffisamment formés pour ces ateliers. Ce qui participe sans doute de la réserve exprimée majoritairement.

Baisser notre temps d'enseignement : une perspective pour notre métier

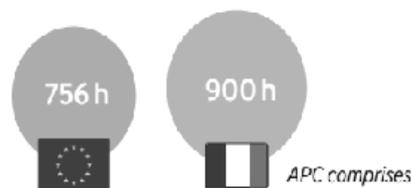
Il n'existe aucun lien mécanique entre nombre d'heures d'enseignement et réussite scolaire. Les enseignants du primaire enseignent en moyenne 756 heures dans les 28 pays de l'Union européenne. La France se distingue avec un temps d'enseignement beaucoup plus élevé : 900h annuelles (864h +36h d'APC). Or, la France se distingue également et malheureusement par une forte corrélation entre échec scolaire et origine sociale. À l'inverse, d'autres pays (notamment d'Europe du nord) présentent de bien meilleurs résultats avec un temps d'enseignement moindre. Bien évidemment, ces pays consacrent une part plus importante de leur PIB aux dépenses d'éducation, ont également des classes moins chargées, offrent de meilleurs salaires à leurs enseignants.

Alors, ce qui est possible pour nos voisins européens doit l'être également en France, cinquième puissance économique mondiale. Pour le SNUipp-FSU, la baisse de notre temps d'enseignement s'inscrit dans notre projet global de transformation de l'école et de rapprochement de la situation vécue par les enseignants du second degré qui enseignent 18 heures par semaine. Nous n'obtiendrons pas cette convergence du jour au lendemain, mais nous voulons dès maintenant l'inscrire comme une perspective incontournable pour l'avenir de notre métier.

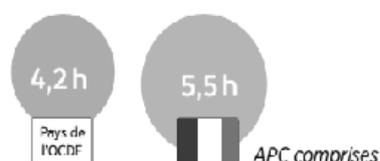
Tout cela requiert des créations de postes d'enseignants en faveur de l'école primaire. Car, s'il n'est pas envisageable d'aller en deçà des 24 heures hebdomadaires de classe pour nos élèves, les enseignants, eux, doivent bénéficier d'une baisse de leur temps d'enseignement. La fin des APC comme première étape s'inscrit donc dans ce mouvement de progrès pour la condition enseignante.

QUELQUES EXEMPLES

Nombre d'heures de cours par an



Temps d'enseignement moyen par jour



Nombre de semaines de classe sur l'année scolaire



Nombre de jours sur l'année scolaire



source : OCDE - Regards sur l'éducation 2013

Temps de travail : DEPP et Inspection générale, même constat

Une enquête de la DEPP, menée en 2010 et publiée en 2013, lève le voile sur la réalité du temps de travail des enseignants. Depuis, compte-tenu du nombre de réformes engagées, aucune amélioration n'a été perçue par les enseignants et les enquêtes sur la réforme des rythmes mettent l'accent sur une dégradation des conditions de travail pour la majorité des enseignants.

Des chiffres qui en disent long.

- Dans le premier degré, l'étude estime le temps de travail des enseignants à 44h07 dont 9h à la maison. Il se décompose ainsi :
- 1h17 de documentation
 - 2h26 de travail avec l'équipe et de rencontres avec les parents
 - 25h34 devant élèves
 - 3h10 pour d'autres tâches.
 - 8h de préparation
 - La palme de la durée de travail revient aux enseignants débutants avec plus de 52h par semaine
 - 3h36 de correction.

Un rapport de l'Inspection générale daté de 2012 est tout aussi explicite dans ses constats : « Des enseignants, jeunes ou expérimentés, s'alarment des conséquences de l'allongement des carrières et doutent de leur capacité à fournir à l'avenir l'énergie qui leur est nécessaire pour tenir aujourd'hui, quand ce n'est pas, pour les plus jeunes, de la pérennité de leur motivation pour le métier dans un monde qui change vite. »

Rythmes scolaires : trois ans après !

Trois ans après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les différents rapports confirment un certain nombre de points d'alerte que le SNUipp-FSU avait déjà fait valoir, à travers ses enquêtes menées auprès des enseignants dès la fin 2014.

Le dernier rapport de l'Inspection générale souligne par exemple que si la matinée supplémentaire, permettrait de mieux traiter les programmes, cela renforce néanmoins une désorganisation des enseignements, avec un poids accru des disciplines dites fondamentales le matin, au détriment de l'EPS, des sciences ou encore des arts. Il soulève aussi la difficulté en maternelle, avec notamment la question de la sieste et la question de l'absentéisme, particulièrement le samedi matin mais aussi le mercredi matin.

De même, la réforme a profondément déstabilisé les écoles, en dégradant les conditions de travail des enseignant-es et les conditions d'apprentissages, sans faire preuve de son efficacité sur la réussite des élèves. Il faudra donc attendre 2017 et les études entreprises par la Degesco, pour évaluer l'incidence de la réforme sur la réussite des élèves.

Ce dossier est loin d'être clos. De nombreuses évolutions sont indispensables. Les organisations de l'année, de la semaine et de la journée doivent être remises à plat. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de la réforme et l'écriture d'un nouveau décret en y associant tous les professionnels concernés et en s'appuyant sur les expérimentations et recherches.

Sans compter que mieux apprendre n'est pas qu'une affaire de rythmes. Loin de là.



Le ministère doit se consacrer prioritairement aux dimensions pédagogiques de la réussite scolaire. Cela implique, entre autres :

- de faire baisser le nombre d'élèves par classes,
- d'amplifier le dispositif «plus de maîtres que de classes»,
- de recréer des postes RASED
- de proposer aux enseignants une formation continue, aujourd'hui toujours en friche.

Extrait CDEN du 26 juin – Préfecture de Périgueux

Nous dénonçons toujours les inégalités territoriales. Les seules problématiques du périscolaire et des moyens occupent l'espace. Le système dérogatoire semble être la règle dans bon nombre de communes du département. Nous apprenons en séance que de nouvelles écoles vont entrer dans le dispositif "Hamon", une preuve de plus de l'échec de cette "réforme".

Aucun lien n'a pu être établi entre la réussite, les progrès des élèves et les rythmes scolaires. Il est urgent de remettre la question des rythmes scolaires dans le débat dès la rentrée. C'est ce que nous ferons avec les collègues.

Les représentants FSU : Alain Chabrilangeas, Vincent Perducat, Abderafik Babahani, Jean-Pierre Jouanel

Travailler autrement avec plus de maîtres que de classes

Le dispositif « plus de maîtres que de classes » (PMQC), même si sa mise en place répond à des modalités différentes, impose partout un travail collectif pour les équipes des écoles où il est implanté, en commençant par la nécessité de « faire équipe » en se remettant à parler métier, et en se constituant un lexique commun.

L'institut français de l'Éducation (IFÉ) souligne notamment que « PMQC permet de mieux comprendre ce que les élèves ne comprennent pas, d'approfondir et d'aiguiser le regard porté par les enseignants sur les difficultés scolaires des élèves et de réduire les attributions externes aux difficultés d'apprentissage. » *

Il s'agit de préparer conjointement, d'évaluer ensemble, d'ajuster en croisant les regards sur les élèves, en recherchant et construisant ensemble les modalités pédagogiques les plus efficaces, pour que cesse la fatalité de l'échec scolaire. L'équipe peut vraiment entrer dans des questions de métier et travailler des dimensions objectives. Le maître surnuméraire permet d'oser et on voit se développer des pratiques nouvelles que les enseignants s'autorisent parce qu'ils sont deux dans la classe. On constate aussi que les enseignants font preuve de créativité pour concevoir l'organisation, le contenu, les modalités, dès lors bien sûr que l'institution leur laisse les marges de manœuvre nécessaires. Ils ne se retrouvent plus seuls face aux difficultés du métier.

Sur les 7000 postes prévus par le gouvernement pour ce dispositif, 2402 ont été créés à ce jour.. C'est insuffisant car chaque école devrait en bénéficier. Et pour que ce dispositif permette de changer l'école, il faut qu'il soit assorti de temps, de formation et d'accompagnement. PMQC est un levier pour transformer le métier, pour travailler autrement et mieux, il doit être véritablement abondé !

* Plus de maîtres que de classes : un dispositif qui fait changer l'École ? Synthèse rédigée pour le CIDREE, Patrick Picard, Centre Alain-Savary - IFÉ - ENS Lyon

Ce qui change à la rentrée

Du côté de l'école :

Nouveaux programmes en élémentaire et collège

Les nouveaux programmes des cycles 2 et 3 pour le primaire entrent en vigueur dans tous les niveaux. Pour le SNUipp-FSU, si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste pour les élèves de l'école primaire, notamment au cycle 3. Un dossier complet à lire dans le Fenêtres sur Cours 426. La mise à disposition d'une version papier de cet outil de travail n'est toujours pas prévue : le syndicat continue d'appeler les équipes d'écoles à la demander à la ministre.

+ sur le site

 <http://snuipp.fr/Merci-de-nous-les-envoyer-Madame>

Mise en place des nouveaux cycles

Les quatre cycles d'apprentissage se mettent en place : Cycle 1 : De la PS à la GS / Cycle 2 : Du CP au CE2 / Cycle 3 : du CM1 à la 6ème / Cycle 4 : de la 5ème à la 3ème. Le SNUipp-FSU est favorable à la nouvelle définition des cycles 1 et 2, conçue comme une « stabilisation des apprentissages sur trois années ». En revanche les conditions d'une bonne organisation au sein du cycle 3, qui inclut la sixième, ne sont pas remplies. Les moyens nécessaires (temps de concertation supplémentaire, frais de déplacement) au travail commun entre les PE et les professeurs de collège ne sont pas prévus. Le SNUipp-FSU demande que les programmes de C3 différencient ce qui doit être enseigné en CM1/CM2 et ce qui doit l'être en sixième, tout en gardant comme objectif la maîtrise des savoirs de fin de cycle 3, c'est-à-dire ceux de fin de sixième.

Nouveaux outils de suivi et d'évaluation des élèves en maternelle

Deux outils sont mis en place pour rendre compte des acquis des élèves dans le cadre d'une évaluation dite positive : un carnet de suivi des apprentissages, dont le format est laissé à l'appréciation des équipes et une synthèse des acquis de l'élève, établie à la fin du cycle 1, qui fait l'objet d'un modèle national. Des documents sont mis à disposition sur Eduscol. Elaborer les carnets de suivi ne s'improvise pas et le SNUipp-FSU invite les enseignants à prendre le temps nécessaire sur celui des APC. Il est aussi indispensable que l'institution organise la formation continue des enseignants sur les nouvelles formes d'évaluation et propose, comme le dit la circulaire de rentrée, un accompagnement des équipes à la mise en œuvre d'un outil cohérent.

+ sur le site

 <http://eduscol.education.fr/cid97131/suivi-et-evaluation-a-l-ecole-maternelle.html>

Nouveaux horaires ... ça ne rentre pas !

Pour permettre la mise en place de l'EMC (Education morale et civique), le ministère a diminué les horaires en arts ou en sciences (moins 9h par an en arts au C2, moins 6h par an en arts et moins 6 h par an en sciences au C3). Le SNUipp-FSU s'est exprimé contre cette réduction horaire craignant un programme intenable contraignant les enseignants des écoles à faire des choix, chacun dans leur coin, créant des inégalités entre les élèves.

Evaluation en élémentaire : création du Livret Scolaire Unique Numérique (LSUN, du CP à la troisième)

En élémentaire, le LSUN remplace aussi bien le livret de compétences que tous les autres documents élaborés localement. Numérique, il sera utilisé jusqu'à la fin du collège et transmis aux familles plusieurs fois par an. Le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié uniquement en fin de cycle. Les enseignants disposeront d'une banque d'outils d'évaluation disponible sur Eduscol. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Le SNUipp-FSU a demandé que toutes les garanties concernant la confidentialité des données de l'application soient apportées par le ministère. Des interrogations persistent sur l'intérêt pédagogique de cette application et sur la charge de travail supplémentaire qu'elle pourrait induire pour les enseignants.

+ sur le site

 <http://www.education.gouv.fr/cid93640/evaluation-des-eleves-du-cp-a-la-3e.-un-livret-scolaire-plus-simple-un-brevet-plus-complet.html>

Parcours d'éducation

Après les parcours d'éducation artistique et culturel (PEAC), entrent en vigueur cette année le parcours citoyen qui vise « à faire connaître aux élèves les valeurs de la république et les amener à devenir des citoyens responsables et libres, capables de jugement, d'argumentation... » et le parcours santé qui décrit concrètement les actions mises en œuvre qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves (visite médicale...), les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence aux programmes scolaires. Pour le SNUipp-FSU, à force de multiplier les parcours, les marges de manœuvre des équipes vont être très réduites pour construire des projets qui correspondent aux besoins de leur école et de leurs élèves.

+ sur le site

 <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=103533

 http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Ce qui change à la rentrée (suite)

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Plan numérique

Le nouveau plan numérique annonce des formations aux usages pédagogiques du numérique, le développement des ENT. Les compétences numériques seront évaluées dans le cadre d'un nouveau référentiel qui se substituera à l'actuel B2i. Les mesures concrètes concernent principalement les collèges. Pour les écoles, seule une plate forme en ligne présentera des ressources numériques pédagogiques gratuites... ou payantes !

+ sur le site

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr>

Langues vivantes

A partir de cette rentrée, la 1^{ère} langue vivante (LV) sera enseignée dès le CP, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes pour l'ensemble des cycles. Plusieurs langues seront proposées, dès l'école primaire, en veillant à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. 1 000 écoles primaires supplémentaires enseigneront l'allemand à compter de la rentrée 2016, soit 3 800. 200 autres écoles proposeront une autre langue que l'anglais ou l'allemand.

+ sur le site

<http://www.education.gouv.fr/cid97827/strategie-langues-vivantes.html>

Enseignements en langue et culture d'origine

Les Elco se transforment. La circulaire de rentrée précise que « ces enseignements de langues vivantes étrangères seront dispensés en sus des 24 heures habituelles » à partir de la classe de CE1 pour les élèves volontaires, « quels que soient leur origine, leur nationalité et leur niveau linguistique de départ ». De nouvelles conventions seront passées avec les pays d'origine.

+ sur le site

<http://eduscol.education.fr/cid52131/enseignements-de-langue-et-de-culture-d-origine-elco.html>

Mesures de sécurité renforcées dans les écoles suite aux attentats

Des mesures de sécurité s'appliqueront dès cette rentrée : connaissance et application du plan particulier de mise en sûreté (PPMS), organisation de trois exercices dont l'un sur un attentat-intrusion, mise à jour du répertoire des coordonnées téléphoniques des directrices et directeurs d'école avec test d'un envoi de SMS le jour de la rentrée, organisation de réunions d'information à destination des parents d'élèves, attention particulière aux abords des écoles ... Si pour le SNUipp-FSU, il faut veiller à la sécurité des élèves et des personnels, il souhaite que des mesures parfois illusoire ne viennent pas créer un climat anxieux ou conduire les personnels à l'application de directives qui ne relèvent pas de leurs missions. Pour lui, les mesures et les exercices de mise en sécurité doivent être pensées par les équipes avec l'aide de spécialistes, en fonction des réalités locales.

DU CÔTÉ DES ENSEIGNANTS

Revalorisation des salaires

Les discussions dans le cadre du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières rémunérations » (PPCR) aboutissent à une revalorisation des grilles de salaire des enseignants par étapes de 2017 à 2020, avec une première hausse de 6 à 11 points d'indice au 1^{er} janvier 2017 et un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire à hauteur 4 points d'indice.

+ sur le site

<http://snuipp.fr/De-nouvelles-carrieres>

Point d'indice

Suite aux mobilisations des fonctionnaires, un premier dégel en deux temps du point d'indice portera sa valeur de 4,63€ à 4,66€ brut mensuel au 1^{er} juillet 2016 puis à 4,69€ au 1^{er} février 2017. Toutefois, ces hausses seront minorées par la hausse du taux de cotisation retraite de 0,35 point suite aux réformes des retraites de 2010 et 2014. Cela ne couvrira pas les pertes accumulées depuis 5 ans et un véritable plan de rattrapage reste à gagner...

+ sur le site

<http://snuipp.fr/La-grille-indiciaire-au-1er>

Direction et fonctionnement de l'école

Les écoles de 2 classes voient leur volume de décharge porté à une journée par mois. Pour les écoles de 8 classes, la quotité de décharge passe de 1/4 à 1/3 (c'est-à-dire une journée et demie hebdomadaire).

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Direction-d-ecole-les-quotites-de>

Décret ORS

Le décret relatif aux obligations de service des enseignants a été modifié pour acter la transformation, déjà en vigueur dans les écoles, de l'aide personnalisée en APC et la forfaitisation des 48 heures consacrées au travail en équipe, à l'identification du besoin des élèves, à l'organisation des APC, aux relations avec les parents, aux projets de scolarisation des élèves handicapés, à la continuité entre cycles. Le SNUipp-FSU avait demandé la mise à disposition des 108 heures pour les équipes enseignantes lors des discussions sur la rédaction du décret.

+ sur le site

<http://www.snuipp.fr/Nouveau-decret-sur-les-ORS>

ET CE QUE NOUS VOULONS VOIR CHANGER ...

- le niveau des salaires des enseignants des écoles,
- les taux d'encadrement et les temps d'enseignement qui restent parmi les plus élevés en Europe,
- l'absence de formation continue malgré de nombreuses annonces...

La passion du métier ne suffit pas.

Il nous faut du temps et des moyens.

L'école pour tous, une vraie valeur.





La section du SNUipp-FSU 24

Co-secrétaires départementaux



Vincent Perducat

- Carte scolaire
- Syndicalisation
- Mutations
- Mouvement
- ASH

Temps de décharge : 10h30



Alain Chabrillangeas

- Carte scolaire
- Direction d'école
- EVS-AVS-CUI
- CHSCT

Temps de décharge : 7h30
(et 6h00 CHSCT)



Alain Barry

- Carte scolaire
- Trésorerie
- Retraite
- Site
- Promotions

Temps de décharge : 10h30



Sophie Chabrillangeas

- Débuts de carrière
- Mutations
- Direction d'école
- Mouvement

Temps de décharge : 4h30

Permanences :



Thibault De La Brosse

- Débuts de carrière
- Fichiers

Temps de décharge : 5h15

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Vincent Alain B.	Alain B. Alain C.	Alain C.	Sophie Sabine Thibault	Alain C. Vincent Hervé

Une permanence téléphonique est assurée tous les mercredis après-midi.

Nous contacter :

05 53 08 21 25
snu24@snuipp.fr

Instances

CAPD

Vanda Bonnamy
Vincent Perducat
Sophie Chabrillangeas
Alain Barry
Sabine Loubiat-Fouchier
Jérémy Ernault
Frédéric Tardieu-Dussol
Danielle Imoléon

CTD et CDEN

Vanda Bonnamy
Alain Chabrillangeas
Sophie Chabrillangeas
Vincent Perducat
Sabine Loubiat-Fouchier
Alain Barry

CDAS

Vincent Perducat
Vanda Bonnamy

CHSCT

Alain Chabrillangeas
Sabine Loubiat-Fouchier

Temps de décharge

Le ministère accorde à chaque syndicat national un nombre d'heures en fonction de leur résultat aux élections professionnelles. Au SNUipp-FSU chaque département reçoit un contingent d'heures de décharge. En Dordogne, nous disposons de 46h00 pour faire fonctionner la section. Ces 46h00 permettent de vous répondre et de travailler à votre service pour défendre les droits de tous les agents qu'ils soient syndiqués ou non. C'est votre confiance, renouvelée aux dernières élections professionnelles, qui nous permet de vous accompagner au quotidien.

Nous y étions :

Agenda

Nous y serons :

Lundi 20 juin

- CTSD ajustement carte scolaire

Mardi 21 juin

- CAPD 1er ajustement

Vendredi 24 juin

- CHSCT
- Conseil de formation

Mardi 28 juin

- CDEN carte scolaire
- CDAS

Mercredi 29 juin

- Accueil des lauréats CRPE

Jeudi 30 juin

- GT 2nd ajustement

Vendredi 26 août

- Journée d'accueil des entrants



Mardi 6 septembre

- CAPD de rentrée

Vendredi 9 septembre

- Conseil syndical de rentrée

13 et 14 septembre

- Conseil National

Courant du mois de septembre

- Conférence de presse
- AG des retraité(e)s (courrier à venir)

Programmation des RIS et des stages

Nous vous informerons par mail et sur le site de la date et du lieu des RIS de la 1^{ère} période au cours de la première semaine du mois de Septembre.

Un stage début de carrière T1 à T5 sera programmé au cours de cette même première période

<http://24.snuipp.fr>

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les modèles de lettres pour participer à une RIS sont sur notre site à l'adresse suivante

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article1404>

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier début novembre
- Résultats Capd (jan)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier fin septembre

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier mi-octobre

Promotions

- CAPD (23 novembre 2015)
- Accès hors classe (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier en décembre
- Résultats Capd de mars

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (nov)
- Résultats début mars

Intégrer le 2nd

- Dépôt du dossier en janvier
- Résultats Capn de juin

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier en février
- Résultats Capd de mars

Temps partiel

Dépôt du dossier (fin mars)
Résultats Capd (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mai)
- Résultats Capd (mai-juin)

Mouvement

- 1^{ère} phase (mars-avr)
- 2^{ème} phase (avr-mai)
- 3^{ème} phase (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - Télécopie : 09 71 70 52 52 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique, fax et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 – Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0720S07419 ♦ ISSN 1241 9214